

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Signature d'un MoU pour 40 Skylander
1er décembre 2011



SKYLANDER : SIGNATURE D'UN MoU POUR 40 AVIONS

Un nouveau succès pour le Skylander

Le Skylander SK-105 continue de susciter le plus vif intérêt des acteurs du secteur : une société privée russe a signé le 30 novembre 2011 un MoU (Memorandum of Understanding)*, pour l'acquisition de 40 avions, à livrer à partir de 2014.

Les avions sont destinés au développement du transport aérien régional russe et au désenclavement de zones de l'extrême-est et de la Sibérie.

« Nous sommes d'autant plus heureux de ce nouveau succès commercial, que les premiers contacts avec cette société ont été pris lors du dernier Salon du Bourget, et que nous avons été sélectionnés parmi d'autres avions pour les performances du Skylander en environnement extrême. » explique le PDG de GECI International Serge Bitboul.

Des accords commerciaux pour 700 M€

Cette annonce porte le nombre total d'avions sous accords protocolés à 151 Skylander (dont 10 commandes), ce qui représenterait un chiffre d'affaires potentiel de l'ordre de 700 M€.

Le groupe confirme ainsi ses objectifs de production de 1500 avions entre 2013 et 2030 et son ambition de jouer un rôle majeur sur le marché mondial des avions turbopropulseurs légers.

Point d'avancement du programme

La conception technique de l'avion est achevée, les performances validées et l'objectif de masse respecté.

L'ensemble des équipementiers, systémiers, fournisseurs et partenaires industriels d'aérostructures a été retenu et représente une cinquantaine d'entreprises avec la quasi-totalité des fournisseurs d'aérostructures localisée en France.

La phase de production des prototypes a été lancée et l'aménagement du hall d'assemblage des 4 avions d'essais à Chambley en Lorraine permet de planifier un roll out et un premier vol pour le second semestre 2012.

Les processus d'agrément de conception et de certification de type se déroulent nominalement avec un objectif d'agrément de conception pour 2012 et une certification de type au second semestre 2013.

*MoU : accord de volontés formel, préalable à un contrat de vente. Avant-contrat préparatoire signé entre deux parties, destiné à exprimer les principaux éléments de la volonté des parties et à poser les principes de la négociation du futur contrat.

Les premières livraisons des avions de série débuteront en 2013 avec une montée en cadence prévue jusqu'à 9 avions par mois.

Une filière aéronautique en Lorraine

L'entreprise aura investi, à fin 2011, 94 M€ dans le programme Skylander, pour un besoin total de 165 M€. Parmi les fonds investis, la Région Lorraine a contribué à hauteur de 9 M€ en 2009, et a réaffirmé son soutien au projet Skylander en votant le 25 novembre dernier une nouvelle avance remboursable de 7M€.

Le programme Skylander contribue à porter les ambitions d'une véritable filière aéronautique lorraine, moteur d'un nouvel essor de l'industrie régionale. En partenariat avec les industriels de l'aéronautique lorraine, les centres de recherches, les universités et les institutions publiques, les équipes de Skylander participent ainsi au développement d'un puissant écosystème, innovant, créateur d'emplois pérennes et exportateur de haute technologie, au rayonnement international.

GECI international rappelle que la publication des comptes du premier semestre de l'exercice 2011-2012 est reportée au 15 décembre 2011.

A propos de GECI Aviation

GECI Aviation, filiale du groupe GECI International, est dédiée au développement, à la production et à la commercialisation d'avions bi turbopropulseurs. L'offre de GECI Aviation porte sur deux appareils. Le F406, produit par Reims Aviation Industries, est reconnu par les opérateurs du monde entier comme un avion particulièrement adapté aux missions de surveillance. Le Skylander SK-105, de Sky Aircraft, capable de transporter 19 passagers ou jusqu'à 2,7 tonnes de fret et d'opérer dans des environnements extrêmes, sur des pistes courtes et sommaires, est un avion performant et économique, sans équivalent dans sa catégorie.

GECI Aviation est cotée sur le marché Alternext de NYSE – Euronext Paris
Code ISIN (action) : FR0010449199 – ALRAI

GECI Aviation est labellisée « Entreprise Innovante » par Oseo / Anvar

Contacts :

GECI Aviation

relation.investisseurs@geci.net

*MoU : accord de volontés formel, préalable à un contrat de vente. Avant-contrat préparatoire signé entre deux parties, destiné à exprimer les principaux éléments de la volonté des parties et à poser les principes de la négociation du futur contrat.